

VILLE DU HAVRE

Service Handicap dans la ville
1517 Place de l'Hôtel de Ville
CS 40051
76600 LE HAVRE

02 35 19 44 33

servicehandicap@lehavre.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 16 h 30 ou sur rendez-vous



HANDICAP DANS LA VILLE



Le service Handicap dans la ville s'adresse à toutes les personnes en situation de handicap et à leurs proches.

Le service les aide et les accompagne dans leur vie de tous les jours.

Le service travaille, sur les questions du handicap, avec :

- les associations,
- les entreprises,
- les établissements.

Informations et orientations

Le service accompagne les personnes en situation de handicap et leurs familles :

- il les informe,
- il les oriente,
- il les renseigne sur ce que la Ville propose en matière de handicap :
 - éducation,
 - sport,
 - Conservatoire...

Un réseau associatif riche

Le service met en place, avec les différentes associations concernées par le handicap :

- des conférences,
- des forums
- des animations...

Un réseau d'associations est un ensemble d'associations qui travaillent ensemble.

Le service handicap accompagne les associations dans la mise en œuvre de :

- leurs projets,
- leurs manifestations
- leurs événements

Mise à disposition de matériels adaptés

Le service prête aux personnes en situation de handicap du matériel de loisirs adapté :

- vélos,
- matériel pour la plage,
- matériel pour la piscine,
- matériel pour la patinoire...

Mise en place d'activités adaptées

Le service propose tous les étés, un centre aéré adapté pour les enfants souffrant d'un handicap psychique ou mental.

Ce centre aéré s'appelle « Les Tournesols ».

Tous les samedis, un lieu de loisirs et d'échanges culturels permet à des jeunes adultes en situation de handicap mental ou psychique, de se retrouver.

Ce lieu s'appelle « Cap Loisirs ».

Ce lieu permet de partager des activités et des sorties.

Des espaces réservés lors d'événements organisés par la Ville

Lors des manifestations organisées au Havre, le service prévoit des zones réservées pour les personnes en situation de handicap.

Ces zones sont adaptées et accessibles.

Sensibilisation au handicap

Le service mène des actions pour faire mieux connaître le handicap.

Ces actions favorisent les échanges entre le public et les personnes en situation de handicap.

Sensibiliser au handicap, c'est faire mieux connaître le handicap.

Un service référent

Le service handicap est le service « ressources » sur l'accessibilité, l'emploi, la réglementation... :

- pour les autres services municipaux,
- pour les professionnels

Être un service « ressources », c'est pouvoir informer les autres.